



COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES VANS EN CEVENNES
Compte-rendu du Bureau Élargi du 18 septembre 2023 – 18h00
Salle des Fêtes – Chambonas

Présents : Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Madame BASTIDE Bérengère, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur NOEL Daniel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROCHE Bruno, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur LEGRAS Emmanuel

Monsieur GARRIDO s'est absenté à 19h30

Secrétaire de séance : Madame Christiane RAYNARD

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau élargi du 05-06-2023.

1. Point sur les dossiers en cours et à venir
 2. Présentation du dispositif de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la possibilité de délibérer pour modifier les bases minimum appliquées en fonction du chiffre d'affaires des entreprises en vue d'une délibération lors du prochain Conseil Communautaire du 25-09-2023
 3. Présentation du dispositif OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Urbain – Renouvellement Urbain
 4. Compte-rendu du Copil de la Via Ardèche
- Informations du Président*
Questions diverses

M. Joël FOURNIER ouvre la séance et remercie Mme Bérengère BASTIDE, Maire de Chambonas pour son accueil dans la salle des fêtes de la commune.

Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau élargi du 05-06-2023

Le Procès-verbal a été adopté à l'unanimité

1. Point sur les dossiers en cours et à venir

Sont présentés l'avancement des dossiers par les Vice-présidents en charge des thématiques suivantes :

Finances par Bérengère BASTIDE :

- Situation budgétaire pour le budget principal et le budget annexe du SPANC

Personnel par Christian MANIFACIER :

- Les effectifs par service
- Les derniers recrutements et départs
- Le règlement de formation
- Le déploiement de l'espace agent
- 4 dossiers « agents » complexes

Joël FOURNIER, Président,

Le devenir de la compétence et des 2 postes de chargé de missions NATURA 2000/ENS.

Le rôle d'autorité administrative des sites Natura 2000 a été transféré par l'Etat à la Région avec un portage éventuel au 1^{er} janvier 2024 par le PNR ou le CEN ou le PNC..... Des discussions sont en cours pour les modalités de mise en place en sachant que la compétence ENS est portée par le Département avec qui la Communauté de Communes a conventionné nous en confiant l'animation.

Bâtiments par Christian MANIFACIER :

- Installation d'une citerne de 1 000 litres prévue à mi-octobre sur le tènement du bâtiment de collecte des déchets
- Vestiaires du foot
- Espace sportif intercommunal

Joël FOURNIER, Président,

Le bâtiment D de l'ancien hôpital et l'emprise au sol nécessaires pour implanter les services de la Communauté de Communes pour un coût de 120 000 € (pas de TVA sur cette opération)

Gestion des déchets par Jean-François BORIE :

- Travail sur l'implantation des points d'apport volontaires et le nombre
- Un camion benne est en cours de préparation et un vieux camion est « hors d'usage »

Informations complémentaires qui concernent le SICTOBA : le syndicat a mis en place un contrôle d'accès sur présentation d'un QR code au gardien.

SPANC par Jean-François BORIE :

- Sur 2023, 219 contrôles réalisés, 253 déplacements
- Les contrôles de fonctionnement des ANC sont finalisés sur la commune des Assions, prochains contrôles sur la commune des Salelles

Petite enfance – enfance – jeunesse – social par Christiane RAYNARD :

- Crèche avec déménagement prochain du Relais Petite Enfance dans les locaux de REVIVRE

- Centre de Loisirs intercommunal Les Baladins avec un bilan positif sur la fréquentation sur les mercredis et les vacances scolaires
- Etude de faisabilité d'un centre de loisirs supplémentaire suite à la demande de familles habitant sur la commune de Beaulieu avec l'appui du Maire
- Un centre de loisirs géré par REVIVRE a été organisé sur Les Assions dans les locaux de l'école, les bâtiments de REVIVRE sur Les Vans sont obsolètes pour le fonctionnement de cette association
- France Services

Transition Energétique - Economie - Développement du numérique (fibre), Mobilité par Thierry BRUYERE-ISNARD :

- Comité itinéraire de la Via Ardèche
- Aide aux entreprises et mise en place d'un autocollant qui sera apposé sur les vitrines
- Travail sur la desserte du massif forestier cévenol
- Appel à projet Tenmob
- Retour de la réunion organisée par l'Association des Maires de l'Ardèche en présence d'ADN concernant l'installation de la fibre optique
- Dispositif TEPOS
- Travaux nouveau bâtiment des services de la Communauté de Communes avec pour objectif de rentrer dans le cadre de la transition écologique
- Nouvelle zone d'activités sur Balagère avec la mise en place d'un règlement de cette zone plus vertueux pour l'environnement

Aménagement du territoire : Habitat, voie douce, devenir et projet ancien hôpital par Lionnel ROBERT :

- Nouvelle Zone d'activité sur Balagère : règlement de la zone mettant en évidence la performance énergétique sur les bâtiments à construire, critères d'attribution des lots, aspects urbanistiques, dépôt du permis d'aménager

Natura 2000/ENS – Agriculture - randonnée (brigade verte) par Daniel NOËL :

- Natura 2000/ENS : rappel de la précision apportée par Joël FOURNIER sur le devenir de l'animation de ces sites
- Portes d'entrée – devis pour la conception de 20 portes avec une demande de financement en lien avec le dispositif Pleine nature englobant les dossiers suivants : projet de route des vins de la plaine de Jalès, la mise en place de la stratégie vélo, la création/reprise de nouvelles fiches topo randonnées pédestres et vélos
- PAiT (projet Alimentaire Inter Territorial), invitation 19-09-2023 sur la journée avec pour thématique « Comment en tant qu' élu agir sur ma commune pour favoriser l'installation et la sécurisation des activités agricoles ?

Ce service est mis en place depuis 1 an et demi sur une durée de 2 ans piloté par la Communauté de Commune Beaume-Drobie à l'échelle de 3 intercommunalités (Beaume-Drobie, Pays des Vans en Cévennes, les Gorges de l'Ardèche), pour la suite éventuelle des demandes de financement sont en cours

Culture par Delphine FEUILLADE :

- Livret de la fête de la science, rappel de la qualité des ateliers, conférences, spectacles prévus et invitation aux élus pour y participer

2. Présentation du dispositif de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et de la possibilité de délibérer pour modifier les bases minimum appliquées en fonction du chiffre d'affaires des entreprises en vue d'une délibération lors du prochain Conseil Communautaire du 25-09-2023

Bérengère BASTIDE revient sur la mise en œuvre de cette cotisation en 2011.

La **Cotisation Foncière des Entreprises** (CFE) a été mise en œuvre en 2011 suite en remplacement de la taxe professionnelle. C'est un impôt local dû par **toute entreprise et personne exerçant une activité professionnelle non salariée**, sauf exonération éventuelle.

Le chiffre d'affaires annuel de l'entreprise doit être supérieur à 5 000 € (avec compensation de l'Etat pour les CA inférieurs à 5 000 €).

Les entreprises qui sont redevables de la CFE sont tenues de payer une cotisation minimale, calculée par application du taux d'imposition décidé par la collectivité à une base minimale. Le montant de base est établi selon un barème composé de six tranches en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes des entreprises.

Cette base minimale est décidée par le conseil municipal ou communautaire et doit être comprise dans une fourchette qui varie selon le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise l'année N-1.

À défaut de délibération, pour les communes et établissements publics de coopération intercommunale existant au 31-12-2012, le montant de la base minimum est égal au montant de la base minimum applicable sur leur territoire au titre de l'année 2012, qui correspond, en l'absence de délibération depuis 2009, au montant de la base minimum de taxe professionnelle appliquée en 2009.

La Communauté de Communes se trouve dans ce cas.

Pour notre territoire, le produit de la CFE en 2022 sur les établissements assujettis à la base minimum est de 102 532 €.

Le Conseil Communautaire peut fixer une base minimum pour chacune des catégories ou pour l'une d'entre elles seulement.

La répartition des assujettis à la cotisation minimum :

- 62% des assujettis sont sur les 2 premières tranches de CA, pour 35 % des bases
- en incluant la 3^{ème} tranche de CA, 84 % des assujettis regroupent 74 % des bases
- 39 % des assujettis sont situés sur la commune des Vans.

Voici le barème actuel de 2022 et la proposition des membres du bureau élargi :

CA	Bases 2022	Avis favorable – 2024 -
CA ≤ 10 K€	489	489
10 K€ < CA ≤ 32.6 K€	757	757
32.6 K€ < CA ≤ 100 K€	836	836
100 K€ < CA ≤ 250 K€	793	2692
250 K€ < CA ≤ 500 K€	732	3684
CA 100 K€ > 500 k€	627	4659

Le conseil communautaire devra se prononcer sur la fixation de nouvelles bases.

3. Présentation du dispositif OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Urbain – Renouvellement Urbain

Lionnel ROBERT présente la construction de la future OPAH avec le choix entre une OPAH classique avec renforcement sur certains bourgs ou une OPAH-RU intercommunale.

Enjeu du diagnostic: définition des besoins et orientation opérationnelle

	Enjeux principaux	Résultats recherchés	Volets obligatoires	Durée	Outils	Financement de l'ingénierie
OPAH Inter-communale + volet centres bourgs	Besoin de rénovation énergétique Besoin d'adaptation du logement au vieillissement ou handicap Besoin de création d'un parc locatif à loyer modéré	Une amélioration massive des logements existants, des propriétaires occupants et des locataires Une attractivité renforcée du parc de logements des secteurs renforcés	Energie	3 à 5 ans	Incitatifs	35% du HT financé par l'Anah (plafond 150 000 euros/an) + part variable
OPAH-RU Inter-communale	Idem+ Concentration importante d'habitat indigne et dégradé Concentration de biens vacants Fragilité des ménages Enjeux urbains	Idem + Une réponse à de nombreuses situations de vacance structurelle et la création d'une offre de logements renouvelée Un équilibre de peuplement renforcé	Energie, lutte contre l'habitat indigne, foncier, stratégie de redressement des immeubles prioritaires	5 ans	Incitatifs + coercitifs Nécessité d'un engagement fort de la collectivité pour traiter les points durs : mobilisation de la police du maire, outils coercitifs, moyens de portage pour les projets de renouvellement urbain	50% du HT financé par l'Anah (plafond 250 000 euros/an) + part variable

Informations du Président

Rappel de la Maison de l'emploi Sud Ardèche pour l'intégration des clauses sociales dans les marchés – Code de la commande publique

Questions diverses

La séance est levée à 20 heures 45.

**Secrétaire de séance,
Madame RAYNARD Christiane**